

# Articuler les temporalités sociales et historiques dans l'analyse des trajectoires professionnelles en crise

ROUSSEL Mélanie\*

## ■ Résumé

*Articuler les temporalités sociales et les temporalités historiques offre une analyse spectrale très pertinente pour saisir les trajectoires professionnelles notamment dans le cas de reconversions professionnelles et de recompositions des trajectoires. En effet, cela permet aux chercheurs de découvrir à travers des durées et des moments historiques, des temporalités sociales et sociétales dans lesquelles vivent les individus. Pour cela, celui-ci doit historiciser les temporalités sociales en introduisant les conjonctures historiques (micro et macro-événements) et vice versa sociologiser les temporalités historiques en prenant en compte les expériences vécues et subjectives. Cette approche permettra de saisir, plus particulièrement ici, les différentes expériences du chômage pouvant aller des « simples » discontinuités temporaires à de véritables ruptures dans les parcours de vie notamment au cours la Grande Dépression et aussi aujourd'hui lors de fermetures d'usines sur un territoire en pleine recomposition, en raison de processus de désindustrialisation engagés il y a maintenant plusieurs décennies.*

Dans un contexte où les crises économiques génèrent un accroissement des reconversions professionnelles et recompositions des trajectoires, ces expériences restent encore souvent trop méconnues. Les conséquences sur la vie familiale, sociale et locale sont rarement traitées comme un tout. Pourtant, nombre de salariés subissent de véritables crises biographiques, voire identitaires. Il s'agira, ici, de réfléchir à l'articulation entre temporalités sociales et historiques afin d'observer et d'analyser comment à l'âge adulte se recomposent les trajectoires tant professionnelles, sociales que familiales suite à la perte de l'emploi. La combinaison de ces deux registres offre ainsi une analyse que l'on peut qualifier de spectrale du régime de temporalités des individus. Autrement dit, cette approche parvient à distinguer à travers des durées et des moments historiques, des temporalités sociales et sociétales dans lesquelles vivent les individus. Nous nous appuyons, dans cet article, sur deux recherches. La première, sociohistorique, réalisée dans le cadre d'un doctorat en sociologie, présente les temps de la vie quotidienne chez les ouvriers de Saint Frères, industrie paternaliste familiale et rurale de la Somme spécialisée dans le textile, entre 1930 et 1945. Celle-ci offrira un détour par le passé où l'accès aux différents âges de la vie semble suivre un même rituel jusqu'à la Grande Dépression où nombre d'ouvriers font l'expérience du chômage, une expérience plurielle allant des « simples » discontinuités temporaires à de véritables ruptures dans les parcours de vie. La seconde est une enquête en cours portant sur les restructurations dans l'industrie textile aujourd'hui (dans les années 2000)

\* Chercheuse postdoctorale, Centre universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique, Épistémologie et Sciences Sociales - UMR 7319 <http://www.u-picardie.fr/curapp/>, membre du comité de rédaction de la revue *Temporalités* <http://temporalites.revues.org/>

sur ce même territoire afin d'apporter un éclairage sur l'inscription des restructurations actuelles dans l'histoire longue des entreprises plus particulièrement ici sur la fermeture de Trocmé Vallart, spécialiste de l'extrusion du film PEHD (polyéthylène haute densité) au tricotage des sacs individuels.

Nous commencerons pour cela par revenir sur ce qu'on entend par temporalités sociales et temporalités historiques. Le deuxième point s'appuiera à retracer les grandes lignes de l'histoire industrielle Saint Frères afin de montrer ô combien elle pèsera sur les trajectoires lors d'un licenciement sous la crise de 1929. Enfin, nous nous concentrerons sur les premiers résultats d'une réflexion menée sur une fermeture d'usine en 2007 intervenant en plein processus de recomposition de ce même territoire en raison de sa désindustrialisation.

## Qu'entend-on par temporalités sociales et temporalités historiques ?

La question du temps est l'une des plus ardues à conceptualiser<sup>1</sup>. Questionner les temporalités des individus permet au chercheur d'appréhender leurs actions sociales ainsi que leurs valeurs dominantes, ce qui revient à saisir les enjeux de pouvoir et de contre-pouvoir et par là les rapports de forces de la vie quotidienne. Les temps historiques se définissent par des dates, des durées, des rythmes d'évolution, des périodisations chronologiques et des régimes d'historicité. Les temps sociaux, quant à eux, se caractérisent par « *l'emprise des structures sociales sur les flux temporels* » (Javeau, 2003). Le travail est une de ces institutions structurantes. Celui-ci fait du temps un modèle de mesure qui sert de point de référence. D'ailleurs, il constitue la base du contrat salarial (le temps objectif), ainsi que, plus récemment le temps subjectif afin d'« enrôler l'intimité et la personnalité » (Linhart et Moutet, 2005). Le travail est, en effet, à présent, « mesuré en unités de temps » (*timed labour*), selon Thompson ([1967] 2004) constituant un pivot autour duquel les autres temporalités sociales s'agencent. Matérialisée par l'horloge des cités industrielles, l'exploitation capitaliste de la force de travail est à la fois instrument d'une mesure du temps de production et symbole de l'extirpation d'une plus-value qui bouleverse tant le travail que les rythmes de vie. Le temps est en effet une construction sociale, une expression collective car il est réifié et il n'est donc en rien naturel même sous l'ère agraire. Norbert Elias le définit ainsi :

*« ce que nous appelons « temps » signifie donc tout d'abord un cadre de référence dont un groupe d'humain – plus tard l'humanité toute entière – se sert pour ériger au milieu d'une suite continue de changements des bornes reconnues par le groupe, ou bien pour comparer une certaine phase dans un flux d'événement à des phases appartenant à d'autres flux, ou pour bien d'autres choses encore. »*

(Elias, 1996, p. 82. Voir également Tabboni, 2006, p. 18).

D'autres comme Gurvitch ou Braudel se sont également attachés à cette question sous l'angle d'une catégorisation. Le premier s'est évertué à faire de la sociologie la science de prédilection pour appréhender le temps en dépassant l'opposition subjectif-objectif. Il pose via une approche transhistorique et non anhistorique une typologie de huit temps sociaux (le temps social est toujours pluriel, multiple) qui combine passé, présent et futur, conformément à la sociologie des années 50 qui se veut être la

<sup>1</sup> Pour plus d'éléments sur les temporalités sociales et les temporalités historiques voir Claude Dubar et Jens Thoemmes (dir.), *Les temporalités en sciences sociales*, Éditions Octarès, Toulouse, 2013.

science des typologies. Ces huit temps sociaux<sup>2</sup> qu'il définit dans le tome II de *La vocation actuelle de la sociologie, Antécédents et perspectives* ([1950] 1969) peuvent coexister et interpréter toutes sociétés globales. Selon Gurvitch, ces temps sociaux sont saisissables lors de mouvements, de déplacements engendrant des décalages ou des coordinations. Le passage des temps de l'usine aux temps de grève en est un exemple. C'est, d'ailleurs, en ce sens que nous mobiliserons certains temps sociaux. Mais l'approche gurvitchienne ne se restreint pas à une catégorisation en huit temps, elle est également fractionnée en paliers à l'échelle macrosociologique, en groupements et en sociétés globales, ce qui la rend très compliquée, sans oublier les différenciations qu'il effectue au niveau microsociologique. Celle-ci est donc difficilement accessible et compatible avec d'autres. L'historien Braudel, aspirant également à la supériorité de sa discipline sur cette question, opposa à cette typologie une autre classification au sein d'un même flux temporel, la longue, la moyenne et la courte durée. Mais cette dispute (Maillard, 2005) obligea le premier à introduire la pertinence de l'histoire dans le domaine sociologique et le second à faire de même avec la sociologie dans l'histoire, posant ainsi les premières pierres d'une science des temps transdisciplinaire.

Afin d'articuler ces multiples temps, le chercheur doit donc historiciser les temporalités sociales en introduisant les conjonctures historiques (micro et macro-événements) et vice versa sociologiser les temporalités historiques en prenant en compte les expériences vécues et subjectives. Pour cela, Grossin, dans son ouvrage *Les temps de la vie quotidienne*, utilise un questionnaire où est demandé aux individus (qui ne sont pas des idéaux-types mais des individus concrets avec toutes leurs contradictions) « *des appréciations sur leurs propres habitudes temporelles quotidiennes, des jugements, des choix, des images, des aspirations, des sentiments* » (1974, p. 32), et aussi la durée, la nature de leurs activités, comme cela est pratiqué dans les enquêtes de budget-temps car le temps qualitatif et quantitatif sont à relier aux cadres temporels construits sur la chronométrie. Par ailleurs, il met en garde le chercheur, lorsqu'il part du présent pour observer les durées, les rythmes et les conceptions du temps dans le passé, contre ses propres perceptions du temps qui peuvent obscurcir son analyse :

« *Retrouver et reconstruire la temporalité de la vie quotidienne à une époque différente de la sienne propre ou dans un milieu culturel totalement étranger au sien, exige que l'on se défie à chaque instant de la notion que l'on a soi-même du temps, notion si couramment partagée autour de soi qu'elle prend valeur de vérité universelle et intangible.* » (1974, p. 263)

Ces questionnements autour du rapport au temps apparaissent dans l'analyse de Bourdieu (1977) des paysans kabyles. Celui-ci observait dans les « conduites économiques » du travail agro-pastoral des « attitudes » temporelles spécifiques (qu'il appellera par la suite « dispositions temporelles ») en adéquation avec la structure économique. Chez ces précapitalistes, on parlera d'un « à venir » en lien avec un travail de la terre correspondant d'abord à une valeur d'usage, où prime la prévoyance. *A contrario*, chez les agriculteurs capitalistes le futur se bâtit sur des prévisions qui sont le fruit de calculs monétaires, loin des traditions tournées vers la religion. Dans cette économie en voie de capitalisation, la terre devient valeur d'échange. La question des orientations et des horizons temporels devient alors incontournable. Il revient d'ailleurs sur cette notion d'avenir dans sa préface à la traduction française des *Chômeurs de Marienthal*, ([1933] 1981). Lazarsfeld, Jahoda et Zeisel recueillent dans cette

<sup>2</sup> Il les nomme de la manière suivante : le temps de longue durée et au ralenti, le temps trompe-l'œil, le temps cyclique, le temps en retard sur lui-même, le temps en avance sur lui-même, le temps d'alternance, entre retard et avance, le temps des battements irréguliers entre l'apparition et la disparition des rythmes, et le temps explosif.

recherche des récits biographiques en se mêlant à la population de manière anonyme et empruntant des rôles comme celui de collecteur de vêtements dans l'idée de créer un contact « naturel » et ainsi dépasser les mesures de l'emploi du temps. Bourdieu s'inscrit donc également dans cette mise en relation dialectique du subjectif et de l'objectif pour appréhender les temporalités. Lors de la fermeture de l'usine de Marienthal cette approche se présente comme d'autant plus inévitable que les perspectives d'avenir semblent bouchées. La dérégulation imposée à la population la pousse à se tourner vers le tiercé, le *totocalcio* et les jeux de hasard qui offrent momentanément un nouvel horizon par l'intermédiaire d'un temps psycho-social : l'attente, dimension fondamentale de la vie.

## Licencier sous la crise de 1929

La société Saint Frères se développe dans un contexte qui est propice à l'industrie notamment à partir des années 1830, celui de la « Révolution Industrielle ». Cette entreprise, familiale, s'agrandit, tout en continuant son ascension vers les hautes sphères de la bourgeoisie en saisissant les opportunités qui s'offrent à elle. Son expansion amène à plusieurs réflexions sur ces travailleurs, et pour éviter tout *turn over* d'une main-d'œuvre experte, peu chère, et la maintenir disciplinée, la société a recours comme de nombreux industriels de l'époque, au paternalisme occasionnant des relations de travail ambivalentes. Celui-ci propose des allocations familiales, une société de secours mutuels, des assurances sociales et une assistance aux vieux travailleurs (retraites Saint Frères, allocations temporaires, et médailles du travail), mais aussi des maisons et des jardins ouvriers, des coopératives, un service médical, des réfectoires, une maternité, des crèches, des colonies de vacances, des sociétés musicales, des transports, des écoles, des sociétés sportives, des cours d'apprentissages (tisserands, menuisiers et mécaniciens), un enseignement ménager, et des cours de couture à différents moments et en différents lieux. Lors du rachat par les frères Willot en 1969, l'entreprise comptabilise six sites de production dans la Somme. La filière textile-habillement est depuis les années 1950 en pleine restructuration avec la nouvelle division internationale du travail. L'émergence de ce phénomène s'effectue dans un contexte d'ouverture des frontières et d'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises insufflée par l'État, comparable aux années 1860<sup>3</sup>. Ce contexte spécifique au secteur favorisera la réussite « éphémère » du groupe Agache-Willot. Ce succès réside dans leur stratégie de transfert des capitaux des sociétés industrielles vers les sociétés foncières et cela par le biais de la SFFAW, la Société foncière et financière du groupe Agache-Willot, créée en 1968, qui contrôle la totalité des activités. Cette société portefeuille oriente ses investissements dans la distribution plutôt que dans la production où les services recherches et qualités sont supprimés (Boussemart, Rabier, 1983). En 1978, le groupe Agache-Willot acquiert, par l'intermédiaire de la société Saint Frères, Boussac pour 700 millions de francs d'actifs. La SFFAW décide alors de regrouper, au sein d'une même filiale Boussac-Saint-Frères (BSF), toutes les activités industrielles du groupe, dont le siège social se situe à Lille. Après cette fusion, les 102 établissements du groupe sont frappés par une nouvelle restructuration ce qui occasionne plus de 1 500 suppressions d'emplois entre 1978 et 1979. Le 30 juin 1981, les Willot doivent payer la première échéance contractée

<sup>3</sup> Au cours du Second Empire, l'industrie se développe. Mais Napoléon III mène une politique en faveur du libéralisme et non du protectionnisme ce qui déplaît à un grand nombre d'industriels. Le traité de libre-échange le 23 janvier 1860 avec la Grande-Bretagne ratifié dans la plus grande discrétion en est un exemple. Il fait figure de « coup d'État douanier » et ceci malgré un rassemblement, depuis plusieurs jours, de patrons notamment du textile en colère.

lors du rachat de Boussac. Ils se déclarent alors insolvables et avec le refus des banques d'aider le groupe, BSF regroupant 80 usines et 22 000 salariés, déposent le bilan.

Ce rapide aperçu de l'histoire industrielle Saint Frères est ce qui transparait dans les récits des entrepreneurs de mémoire jusqu'à pénétrer celui des discours des anciens ouvriers. Pourtant, la société et surtout ses salariés connaissent des heures sombres bien avant la fin des années 1960. Les trajectoires sont effectivement décrites comme irrévocables et unifiées par les habitants de la vallée de la Nièvre. Ce discours « général » fait que longtemps ce monde est pensé comme figé et expansif jusqu'à l'arrivée des frères Willot en 1969. Nous avons donc privilégié une démarche hypothético-inductive à la manière des socio-historiens. Mes recherches sur la vie des ouvriers Saint Frères dans la Somme, entre 1930 et 1945 se sont donc heurtées à de nombreuses limites puisqu'il s'agissait de saisir le quotidien d'un monde disparu.

Ce « mastodonte » industriel devient donc à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle un système que l'on pense impérissable, immuable, certain. Il est vrai que depuis leur implantation, ces établissements paternalistes proposaient aux habitants « l'emploi à vie » et, par là même, une stabilité dans les parcours professionnels, voire existentiels. Au cours de la Grande Dépression et de la Seconde Guerre mondiale, le quotidien ouvrier variera de manière erratique et les effectifs commenceront à diminuer. Pour appréhender leur quotidien en ces temps de crises, nous avons choisi d'introduire ce qu'on appelle les trois déterminations temporelles, à savoir le passé le présent et le futur. Il nous paraît ainsi essentiel que soit prise en considération la relation au temps pour appréhender toute action sociale, bien que celle-ci se déroule toujours dans un ici et maintenant. Une attention soutenue aux temporalités tant historiques que sociales nous paraît importante pour fournir un cadre de réflexivité heuristique ainsi que des réponses innovantes dans la compréhension des expériences ouvrières. Ces trois déterminations temporelles font effectivement émerger des horizons temporels et permettent des orientations temporelles c'est-à-dire des directions que les acteurs prendront en fonction du passé, du présent et du futur.

L'horizon temporel des salariés se révèle restreint, dans la mesure où ils naissent et meurent à l'ombre du régime temporel de l'entreprise qui se trouve être la quasi unique source de travail. À Flixecourt, un des principaux bastions, en 1926, sur 1 660 actifs, 1 212 personnes travaillent pour les établissements Saint Frères, 636 hommes, 306 femmes et 270 enfants<sup>4</sup>, ce qui représente un pourcentage de 73,01 %

---

<sup>4</sup> Avant de poursuivre, il paraît nécessaire de préciser l'usage qui a été fait des statistiques disponibles, mais encore des options retenues face au flottement des catégories, à commencer par des notions communes pour le début du 21<sup>e</sup> siècle, comme « retraite », ou encore « scolarité obligatoire », lesquelles notions, on le constatera ici, restent relative pour la période étudiée. Les résultats suivant correspondent d'une part à la législation en vigueur aux moments de ces dénombrements et d'autre part à des choix dont l'objectif est de dépasser différents problèmes liés aux recensements afin de définir des catégories intimement liées aux tranches d'âges c'est-à-dire pour classer les gens en âge d'exercer ou non un travail et par la même occasion actifs ou non actifs. Ces dénombrements sont pensés selon les préoccupations de l'époque. Leur nomenclature n'est donc pas construite au mieux pour les besoins de l'étude. Le premier problème rencontré s'applique à la colonne « profession ». Lorsque celle-ci n'est pas remplie par le nom de la profession, il est noté « s » ou « sans » ou encore rien. Au premier abord, j'étais tentée de croire que « s » signifiait sans profession donc ne travaillant pas et le vide s'appliquait aux enfants encore à l'école. Au vu des vides répétés pour des hommes et femmes en âge d'exercer une activité, j'ai préféré me fier aux dates de naissance et ne pas tenir compte de ces indications. Ainsi tous les individus âgés d'au moins 13 ans, sauf mention contraire comme étudiants, sont pensés et intégrés dans la catégorie « actifs ». Lorsque l'espace est vide, ils sont insérés dans la catégorie « sans travail ». Ceci m'a probablement conduit à une surestimation de cette catégorie dans la population flixecourtoise. J'ai procédé de la même manière pour les personnes âgées de plus de 65 ans que j'ai classées dans les retraités. Les dates de naissances ne comprennent que les années mais les recensements étant réalisés en mars

de la population active. Seul un peu plus d'un quart des actifs échappe aux tentacules de l'industriel. Ils sont ainsi 4,64 % dans l'agriculture, 3,43 % dans le bâtiment, les 18,92 % restant sont dispersés dans divers corps de métiers. Néanmoins, on peut considérer qu'une part substantielle de cette population relève des marchés ouverts par la société, comme c'est le cas avec le bâtiment, dont l'activité relève de la construction des logements ou des entretiens nécessaires, voire des extensions qui touchent les établissements industriels. En 1931, la part des actifs de l'entreprise se maintient autour de près des trois quarts de la population active communale, ce qui s'avère considérable, mais qui reste encore inférieur à la commune voisine de l'Étoile où 90,8 % révèlent une mainmise quasi totale sur l'emploi local. En 1931 encore, on recense à Flixecourt un total de 2 121 personnes en âge d'occuper une activité professionnelle, parmi lesquelles 1 541 exercent effectivement un métier, soit un taux d'activité de 72,7 % au sein de ces 1 541 actifs, dont 1 163 relèvent de Saint Frères, soit 74,5 % de la population active (4,09 % sont dans l'agriculture et les 21,48 % restant sont dispersés dans divers corps de métiers). La structure de l'emploi à Flixecourt est dans une relative stabilité. En 1936, on comptabilise un total de 1 957 personnes en âge d'activité parmi lesquelles 1 313 exercent un métier, soit un taux d'activité de 68,5 %. Au sein de ces 1 313 actifs, 949 travaillent pour la société Saint Frères c'est-à-dire 72,3 % (3,19 % sont dans l'agriculture, 0,99 % sont notés comme chômeurs et les 23,69 % restant sont dispersés dans divers corps de métiers). À Flixecourt, la domination paternaliste s'avère beaucoup plus prégnante que dans d'autres sites. Ce bastion apparaît comme un haut lieu, principalement avec le château de la « Navette », né de la sueur des ouvriers maniant la navette dans les fabriques. La famille y bâtit donc trois châteaux, fera l'acquisition d'un quatrième, et y installera une grande horloge, ainsi que d'autres structures à caractère social. La manière d'habiter Flixecourt est donc particulière et aura en ces temps incertains des conséquences sur les trajectoires ; ils éroderont notamment les « bornes temporelles des ouvriers ».

Sur les quatorze usines Saint Frères de la Somme en 1931, la société n'en comptabilise plus que onze en 1938. Le groupe a également fermé quatre ateliers au cours de cette période pour ne parler que de la Somme. À l'aube de la crise, le 30 juin 1931, 9 448 travailleurs œuvrent dans les 14 unités de production. Le 28 janvier 1939, on n'en comptabilise plus que 7 711. Sur les onze unités de production encore en activité à la sortie de crise, fin 1938, seules huit tournent toujours en mars 1941. Deux sites sont détruits avec les bombardements et l'occupation. Un autre ferme définitivement ses portes entre avril 1940 et mars 1941. Deux autres sites ferment leurs portes quelques années après la Libération, au cours des années 1950. L'expérience ouvrière à Saint Frères s'avère donc moins stabilisée qu'on pourrait le penser sous un régime paternaliste. Associée aux profondes transformations (innovations, mécanisation, rationalisation et réponses à la mondialisation), lesquelles font échos à de nombreuses dynamiques contemporaines comme la flexibilité (temps de travail et horaires variables, voire les débuts d'une individualisation du temps de travail), l'externalisation et la précarisation, questionnent le déroulement temporel ordinaire du quotidien ouvrier. Si nous nous focalisons sur la dépression des années 1930, les logiques de l'entreprise conduisent opportunément à une réorganisation générale. L'entreprise

---

donc en début d'année, l'anniversaire d'une majorité de personnes n'est pas encore passé. Pourquoi borner la catégorie en âge d'exercer entre 13 et 65 ans ? La loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes stipule qu'il est possible d'arrêter son activité professionnelle à partir de 65 ans. Et même si la majorité civile, légale est de 21 ans – pourtant certains mariages ont lieu avant l'âge d'« émancipation » et les rapports de gendarmerie usent du terme « enfant » lorsque les individus ont moins de 15 ans – un nombre important de personnes plus jeunes travaille. La loi Jules Ferry de 1886, quant à elle, notifie que l'école est obligatoire jusque 13 ans. Il est ainsi possible d'étendre partiellement l'embauche à partir de l'âge d'émancipation scolaire en quelque sorte.

eut alors recours au chômage partiel, aux licenciements et à une diminution des salaires et des transports pour les ouvriers. Chez les travailleurs, la crise de 1929 entraîne alors des trajectoires qui varient du *statu quo* à l'exclusion pure et simple. Cette société, incontestable structure temporelle systémique pour des milliers d'individus, au travers de ses restructurations bouleverse profondément les temporalités sociales (difficilement décelable en raison des obstacles liés aux récits de vie et aux problèmes de mémoires auxquels s'ajoute le quotidien, objet transversal au classement archivistique<sup>5</sup>). Les expériences en tant que chômeur partiel, transféré (situation qui aujourd'hui se rapproche de la notion de « reclassement » avec une injonction à la mobilité, mais de manière moins prononcée spatialement), chômeur complet, « passager », « mis de côté », « excommunié », « du dedans » ou « du dehors » se côtoient désormais dans la vallée. Pour les chômeurs complets ou totaux, il peut y avoir discontinuité comme rupture. Nous avons distingué trois catégories de chômeurs complets, les « passagers », les « mis de côté » et les « excommuniés » Saint Frères. Les « passagers » se caractérisent par une mise au chômage de manière transitoire, durant une période plus ou moins longue allant de quelques jours à plusieurs mois, ce qui représente une césure de leur itinéraire et qui signifie un retour tôt ou tard à la vie ouvrière au sein du système paternaliste. Les « excommuniés », quant à eux, ne peuvent plus prétendre à cette vie quoi qu'il arrive, et par là perdent leurs « bornes temporelles » érigées par ce modèle. Leurs comportements antérieurs, « paresse », « indiscipline », leur ont valu les foudres de la direction et celles-ci s'abattent au cours de cette période de dépression. Les « mis de côté », comme leur nom l'indique, désignent les travailleurs auxquels les établissements Saint Frères laissent entendre une possible réembauche. L'entreprise atténue ainsi les tensions et tente d'anticiper les effets d'un sous-effectif en cas de reprise en les maintenant sous sa houlette, telle une armée de réserve<sup>6</sup>. Cela peut générer une relative immobilité des individus qui guettent l'appel de l'usine contrairement aux « excommuniés », conscients de n'être jamais réembauchés. Les temps historiques procèdent ainsi à la manière de remembrements qui bousculent les bornes de l'horizon social. Ils en feront disparaître certaines au profit de nouvelles et par là ils introduisent la conjoncture historique au sein des dispositions héritées par les acteurs sociaux. Si la crise est une conjoncture, elle se présente aussi comme une configuration temporelle spécifique, intermédiaire aux temps structurels et événementiels, un temps « méso » appelant à l'association des temporalités historiques et des temporalités sociales.

## Composer avec la désindustrialisation

Ce texte ambitionne également de présenter une seconde enquête en cours visant à appréhender ces accidents biographiques que constituent le licenciement et par la même occasion les changements du rapport au temps de ces individus dans leur quotidien, leur horizon et orientation temporels, aujourd'hui, dans un contexte de crise sociale où les calendriers familiaux et professionnels sont flexibles. Pour cela, nous nous focaliserons plus particulièrement sur Trocmé-Vallart. Trocmé-Vallart, fondée en 1924, est une PME spécialisée dans l'emballage des légumes sous filets installé à Ronssoy à 100 kilomètres de

<sup>5</sup> Ce travail portant sur le quotidien ouvrier, résidant sur un territoire particulier et en interaction avec d'autres, toutes les liasses, mentionnant une date intégrant l'intervalle de temps étudié, étaient susceptibles de comporter des informations intéressantes.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur les autres catégories, nous vous invitons à regarder l'article « Des trajectoires irréversibles renversées », *Temporalités* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 04 juillet 2011. URL : <http://temporalites.revues.org/index1485.html>

Flixecourt. En acquérant le site de Flixecourt, elle mettra fin à une succession de rachats d'une ancienne activité Saint Frères, se situant toujours entre les murs qui ont fait la gloire de cette industrie.

En effet, quelques années après que la société familiale Saint Frères ait cédé la majorité des parts à Agache-Willot, l'État soutiendra le secteur textile et plus particulièrement Boussac-Saint-Frères (déjà en amont Boussac et Agache-Willot) afin de le sauver et ainsi éviter la scission activités croissantes comme le luxe avec Dior, la distribution, l'immobilier et l'hygiène et activités en crise (tissage, confection, linge de maison...). BSF est repris par la suite en location gérance par R. Mayer épaulé par les pouvoirs publics via l'Institut de Développement Industriel. Trois ans plus tard, en 1984, un nouveau dépôt de bilan est déclaré. Sur l'ensemble du département, le textile a perdu près de 5 500 emplois. En décembre 1984, le Groupe Fériel (à sa tête Bernard Arnault) rachète BSF, également aidé par les pouvoirs publics. Deux mois après la reprise, les licenciements s'enchaînent et BSF est démantelé dans plusieurs groupes. Bernard Arnault opère la scission des activités pour ne conserver que les plus florissantes. Rosenlew, groupe finlandais, reprendra les ateliers se situant à Flixecourt dans l'usine dite « du haut » de décembre 1989 à juin 1998. Puis ce sera au tour d'Univers de l'emballage qui revend à Trocmé Vallart fin 2001. Avec ce rachat, l'entreprise Trocmé Vallart fait disparaître son principal concurrent. Mais à peine cinq ans après, en juillet, les salariés se trouvent en situation de chômage technique jusqu'à la fin de l'année où ils recevront leur lettre de licenciement dans le cadre d'un PSE.

Le PSE<sup>7</sup> français inscrit dans la loi de « modernisation sociale » du 17 janvier 2002<sup>8</sup> rend obligatoire, lors de licenciements économiques, le reclassement. Après congédiement, l'entreprise est dans l'obligation de rechercher un emploi en interne puis en externe. Il existait deux dispositifs de reconversion professionnelle à destination des personnes subissant un licenciement économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés<sup>9</sup> : le Contrat de Transition Professionnelle (CTP) et la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP). Actuellement, le CTP ne s'applique que sur 30 bassins d'emplois. Cette convention, le CRP, s'assimile à une rupture de contrat d'un commun accord. Au cours de cette période de transition, une allocation (qui n'est pas une allocation chômage, ces personnes n'ont pas encore le statut de chômeur) est versée par l'employeur. L'entreprise a donc désormais l'obligation de « rechercher » le reclassement (obligation de moyens et non de résultats), obligation qui s'affine avec le temps. Aujourd'hui, ces deux dispositifs sont remplacés par le CSP, Contrat de sécurisation professionnelle (Accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle).

<sup>7</sup> Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) succède à l'ancien Plan social, dite loi « Soisson » du 2 août 1989. Le PSE concerne les entreprises d'au moins 50 salariés qui procèdent au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours consécutifs. Le PSE reconnaît la responsabilité sociale de l'employeur qui se doit de réaliser une information et une consultation en direction des représentants du personnel (CE ou à défaut délégués du personnel).

<sup>8</sup> Avant 2002, dans le cadre de Plans Sociaux, la jurisprudence (Cour de cassation) est amenée à se questionner sur le « reclassement ». En 1992, la Cour de cassation « découvre » dans le contrat de travail une obligation (générale) d'adaptation du salarié, en raison d'une affaire qui fait jurisprudence (cas d'un licenciement économique où le salarié n'a bénéficié que de quelques jours de formation). La loi récupère alors les règles prétorienne de la jurisprudence qui vont devenir légales et qui donneront lieu à la loi de 2002.

<sup>9</sup> La CRP concerne les entreprises ou établissements de moins de 1 000 salariés ainsi que les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire tandis que le congé de reclassement est destiné aux entreprises ou établissements de plus de 1 000 salariés, tout comme le congé de mobilité. Le congé de mobilité vise à favoriser le retour à un emploi stable de tout salarié concerné par un projet de licenciement à travers des mesures d'accompagnement, des actions de formation et des périodes de travail.



Trocmé Vallart, de part cette obligation, proposera à ces salariés d'intégrer le site de Ronssoy (avant la fermeture, ils n'étaient plus qu'une vingtaine, l'antenne tricotage ayant été fermé lors du rachat écrémant encore un peu plus les effectifs qui déambulaient dans l'usine). Se trouvant à 100 kilomètres de là et avec une offre de rémunération moindre, tous refuseront et intégreront le CRP géré par la Sodie. Quand Philippe (conducteur de machines), à 58 ans, est mis en préretraite avec un petit pécule lié aux indemnités de licenciement, sans se réjouir de la situation, il y voit la possibilité de profiter un peu plus et plus rapidement de ce temps libéré des contraintes du travail ; Nicolas (régleur), 53 ans, ne voit pas les choses du même œil. Ce dernier ayant pourtant vécu les différentes restructurations de l'ancien empire textile Saint Frères (tout au moins depuis son entrée dans le groupe en 1973) se pose beaucoup de questions. Il se souvient des périodes antérieures également difficiles notamment lorsque Boussac-Saint Frères est sous la gouverne de Bernard Amault : « *Y a eu la période 86-89, ou c'était Arnault qui nous dirigeait à cette époque là, enfin le directeur général, donc euh à cette période, ouais, si c'était une période qui était, qui était dure puisque c'est là qu'on a commencé à séparer les usines, i étaient revendus dans différents groupes donc une période difficile. On ne savait pas trop à quelle sauce on allait être mangé.* ». Mais la fermeture de Trocmé Vallart reste le moment le plus amer de sa carrière : « *La période Trocmé Vallart pour moi, c'est resté un mauvais souvenir. [...] La famille Ménil, ils nous ont racheté pour avoir notre savoir faire et pis ben après ils nous ont liquidé, quoi.* ». Discours probablement lié au caractère récent dans la chronologie des événements, cette fermeture n'en est pas moins marquante de par cette sensation d'avoir été jeté mais aussi volé. De surcroît, celle-ci intervient dans une période où les PSE augmentent (un nombre encore en hausse après la crise de 2008). Les salariés de la Manufacture Française De Sièges (MFDS), située à 6 km de Trocmé-Vallart, subissent au même moment plusieurs plans sociaux : un premier en 2006, un deuxième en 2007, avant d'être placée en liquidation judiciaire en 2009. Ceux de Goodyear, à 25 km de là, menacés depuis 2003 de fermeture, s'engagent dans une lutte continue à partir de 2007 (en 2014, 1 173 personnes sont congédiées). Malgré cela, Nicolas croit, jusqu'au bout, à une possible reprise de l'activité ayant vécu plusieurs restructurations et rachats. Pour lui, la période de chômage sera finalement de « courte » durée, à peine plus d'un an grâce à la mobilisation de ressources d'ordre familial qui plus est pour un emploi en CDI comme chauffeur dans les transports en commun. Ce « court » accident biographique, néanmoins, lui a semblé long malgré les temps consacrés à la recherche d'un emploi, puis à la formation d'une nouvelle profession et à la réalisation d'activités de loisirs telle la généalogie qu'il envisageait depuis longtemps. L'avenir entaché des autres salariés sera bien moins heureux que pour Nicolas et Philippe. Les récents travaux de Pascal Depoorter et Nathalie Frigul, auprès des anciens ouvriers de MFDS (licenciés donc en partie en 2009), vont dans ce sens. Ils mettent en avant leur inscription dans des parcours de précarité professionnelle et sociale. Suite à la passation d'un questionnaire, deux ans après le licenciement dont le taux de réponse avoisine les 72 %, ils nous donnent quelques chiffres qui convergent avec les différents travaux sur le sujet dont ceux partiellement exposés ici. 63 % des répondants déclareront travailler (35 % au chômage et 2 % en formation), mais à peine 30 % sont en CDI. En effet, 46 % sont en intérim, 13 % en CDD, 8 % en contrat aidé et 3 % en auto-entrepreneuriat. Comme ils le précisent moins d'un cinquième de l'effectif total (18 %) retrouvent la stabilité d'autrefois c'est-à-dire un CDI support des droits sociaux étendus. Ils montreront également que le reclassement est synonyme de déclassement.

« *Le temps des battements irréguliers entre l'apparition et la disparition des rythmes* » employé par Gurvitch – même si sa conceptualisation pour penser le temps ou plutôt les temporalités reste absconse –, est caractéristique des années 2000 tout comme des 1930, marquées par les incertitudes de l'emploi. En effet, le présent semble l'emporter sur le passé et l'avenir. Ce temps social transforme les stratégies

temporelles du présent. Cette temporalité sociale est définie par l'incapacité des individus à présager du dénouement de la crise :

*« il s'agit du temps des battements irréguliers entre l'apparition et la disparition des rythmes – ces énigmatiques séries d'intervalles et d'instantanés placés entre les durées. C'est le temps de l'incertitude par excellence, où la contingence se trouve particulièrement accentuée sans que l'on puisse en dire autant de l'élément qualitatif ni de la discontinuité, qui ne prennent de relief que fortuitement. Le présent paraît ici l'emporter sur le passé et sur l'avenir avec lesquels il entre parfois difficilement en rapport. Tel est par exemple le temps des rôles sociaux et des attitudes collectives où se heurtent les rôles sociaux réglementés et les rôles sociaux refoulés, aspirés, fluctuants, inattendus. Tel est le temps des modèles techniques, surtout dans les sociétés des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Tel est le temps des masses à l'échelle microsociologique, des masses passives en particulier. Tel est aussi le temps des groupes non structurés, comme la plupart des publics autres que politiques, ou des classes en train de se former. Tel est encore le temps des sociétés globales en transition, comme l'est si souvent la nôtre. » (Gurvitch, 1950, p. 342)*

Le passé et le futur apparaissent annihilés par le présent. Sans précédent, la crise des années 1930, ne laisse pas non plus de place au futur, un futur qui pourrait tout aussi bien être semblable à notre présent avec un taux de chômage de 10,4 % sur le troisième trimestre 2014<sup>10</sup> (taux qui ne révèle pas le chômage déguisé) ou tout autre avec une situation de plein emploi. Là où cette temporalité sociale diffère réside dans les temporalités historiques singulières dans lesquelles elle s'inscrit. La Grande Dépression fut, comme chacun sait, une période de chômage de masse. Cette situation de sous-emploi est alors un phénomène nouveau car elle n'est plus transitoire mais durable et par la même occasion absente des mémoires, ce qui la différencie des années 2000 où cet élément est intégré comme une donnée structurelle. En effet, l'appréhension de la « présente » situation de chômage diffère selon les périodes puisque par le passé les ouvriers n'avaient connu ni massification, ni chronicisation de cette condition. De plus, ce territoire est victime d'un processus de désindustrialisation en cours depuis plusieurs décennies. Les trajectoires et les rapports au temps sont donc indissociables des « champs d'expériences » et par la même occasion des « horizons d'attentes » des salariés.<sup>11</sup> Ce contexte historique et géographique complexifie donc un retour à la stabilité par le biais d'un emploi à durée indéterminée et influe sur la manière de penser un avenir à moyen et à long terme.

Ce processus de désindustrialisation amorcé depuis plusieurs années semble d'ailleurs s'être accélérer avec la crise de 2008. En 2010, la Picardie se positionnait à la troisième place des régions les plus touchées par le chômage, derrière le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon (Bilan économique et social, 2010, Insee Picardie). 11 % de sa population active est affectée par le chômage, soit près de deux points de plus qu'à l'échelle nationale (9,3 %). Ces dernières années dévoilent en effet encore un ensemble de restructurations plaçant nombre d'individus en état de « vulnérabilité sociale » (Castel, 1995). En 2012, les entreprises associées de près à l'empire Saint Frères principalement dans le secteur textile ne comptabilisaient plus dans la vallée de la Nièvre qu'approximativement 460 emplois. Ces restructurations dans le tissu économique local modifient les rythmes et les modes de vie mais aussi les rapports aux territoires, aux institutions voire à la citoyenneté. Aujourd'hui, c'est au tour de Goodyear Amiens nord de fermer ses portes, une des entreprises offrant du travail aux habitants de la Vallée, ce qui questionne la recomposition des territoires de l'emploi et du travail.

<sup>10</sup> Taux de chômage au sens du BIT de la population active en France (y compris Dom).

<sup>11</sup> Cf. Koselleck R., 1990, Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques (titre original, Vergangene Zukunft, 1979), EHESS, Paris.

## Bibliographie

- Arborio A.-M., Cohen Y., Fournier P., Hatzfeld N., Lomba C., Muller S. (dir.). 2008. *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, La Découverte, col. Recherches.
- Bourdieu P. 1977. *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Éditions de Minuit.
- Boussemart B., Rabier J.-C. 1983. *Le dossier Agache-Willot, un capitalisme à contre-courant*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Braudel F. 1949. *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin.
- Buton F., Mariot N. (dir.). 2009. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, coll. Curapp.
- Castel R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.
- Didry C., Jobert A. (dir.) 2010. *L'entreprise en restructuration. Dynamiques institutionnelles et mobilisations collectives*, Col. Économie et Société, PUR.
- Dubar C., Thoemmes J. (dir.). 2013. *Les temporalités en sciences sociales*, Éditions Octarès, Toulouse, 2013.
- Élias N. [1984] 1996. *Du temps*, trad. franç., Paris, Fayard.
- Grossin W. 1974. *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton.
- Gurvitch G. [1950] 1969. *La multiplicité des temps sociaux*, in *La vocation actuelle de la sociologie, t. II Antécédents et perspectives*, Paris, PUF, pp. 325-430.
- Javeau C. 2003. *Sociologie de la vie quotidienne*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?.
- Koselleck R. [1979] 1990. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Lazarsfeld P., Jahoda M., Zeisel H. [1933] 1981. *Les chômeurs de Marienthal*, préface par Pierre BOURDIEU, Paris, Éditions de Minuit, col. Documents.
- Depoorter P., Frigul N. *Visibilité et invisibilité du déclassement : précarisation des salariés licenciés, après une fermeture d'usine*, dans *Construction et usages des indicateurs sociaux : pauvreté et inégalités*, rapport de recherche dans le cadre d'un programme financé par le Conseil Régional de Picardie, sous la dir. de Lebaron Frédéric, Thiaudière Claude, CURAPP, 2009/2013.
- Linhart D., Moutet A. (dir.). 2005. *Le travail nous est compté. La construction des normes temporelles du travail*, Paris, La Découverte, col. Recherches.
- Maillard A. 2005. *Les temps de l'historien et du sociologue. Retour sur la dispute Braudel-Gurvitch*, *Cahiers internationaux de sociologie*, 52e année, vol. CXIX, pp. 197-222.
- Roussel M. 2011. *Les temps de la vie quotidienne chez les ouvriers de SAINT FRÈRES. Flixecourt 1930-1945*, doctorat de sociologie, Lebaron F. (dir.), Maillard A. (co-dir.), Amiens UPJV.
- Roussel M. 2011. *Des trajectoires irréversibles renversées*, *Temporalités* [En ligne], 13.
- Tabboni S. 2006. *Les temps sociaux*, Paris, Armand Colin, col. Cursus.
- Thompson E. P. [1967] 2004. *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, préface d'Alain Maillard, Paris, La Fabrique.